

# CHARTRE DE DEONTOLOGIE DES DISCIPLINES PRATIQUEES DANS LE CLUB CYNOPHILE CLICKER TRAINING DU MARSAN

## **Préambule :**

Comme il est rappelé à l'article 1er de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984, « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général ».

Les disciplines enseignées au sein du Club Cynophile Clicker-training du Marsan, représentent l'activité sportive canine et humaine par excellence pratiquée par des personnes de tous âges dans un cadre associatif, amical et compétitif. Elles bénéficient d'une couverture médiatique importante. Elles se doivent de défendre les valeurs qu'elle représente et qui sont notamment les suivantes :

## **La fraternité**

Le sport unit les hommes dans l'effort, quelles que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Il est aussi, un formidable outil de promotion individuelle.

## **La solidarité :**

L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport est aussi école de solidarité.

## **La recherche de l'effort :**

Le sport est d'abord un engagement personnel et une volonté de dépassement de soi, et une recherche d'excellence. La discipline physique est son exigence. L'ardeur combative et la volonté de vaincre en découlent, mais ne seront vertueuses qu'alliées à la maîtrise de soi et au respect des autres et de son chien.

## **La loyauté :**

Les disciplines pratiquées, sont des sports définis par des règles, sans lesquelles il n'est pas de compétition sincère. Le respect absolu de la règle est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs et peut seule garantir qu'à l'arrivée, le résultat se fonde uniquement sur la valeur. Le respect de la règle doit être recherché non seulement dans sa lettre, mais aussi dans son esprit : ce sera la « déontologie » du pratiquant.

## **Le respect :**

Le respect mutuel est la condition pour que la compétition élève l'homme, qu'il soit acteur ou spectateur, dans sa dignité, plutôt qu'elle ne révèle ses plus bas instincts. Avoir l'esprit sportif, c'est essayer non seulement d'être un bon compétiteur, respectueux de la règle, du juge, de l'adversaire et des chiens, mais encore de rester modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite.

## **Le Fair-play**

Pratiquer une activité avec son chien, c'est créer des liens éducatifs dans un environnement ludique, c'est sortir un peu de l'ordinaire pour offrir à son animal une détente à sa mesure, c'est rencontrer d'autres passionnés et échanger des expériences. Or, si l'on en juge par ce que l'on voit, de plus en plus de concurrents d'épreuves canines voient leur enthousiasme initial laisser la place à une fièvre du résultat dont la seule et regrettable conséquence est l'oubli de l'essence même des activités canines : **le Fair-Play**.

De petits riens qui font briller les yeux de nos chiens sont petit à petit laissés au rebut :

- le regard qui confirme le geste,
- la caresse qui remercie de l'effort,
- l'amusement qui suit une erreur ou une initiative malheureuse,

- le conseil qui évitera au concurrent suivant de faire la même erreur,  
Tant de petits détails insignifiants qui font pourtant le charme des sports canins.

**En foi de quoi, chacun sera appelé à adhérer à la charte ci-après et à participer à son respect et à sa diffusion en toutes circonstances.**

### **LES PRINCIPES FONDAMENTAUX À RESPECTER ET PROMOUVOIR :**

La pratique de ces disciplines, implique le respect des règlements élaborés par la Commission Nationale d'Education et d'Activité Cynophile, entérinés par le comité de la Société Centrale Canine, l'absence de tout comportement répréhensible, le bannissement de toute violence et tricherie.

#### **1) Obligation fondamentale**

La pratique de l'éducation par la méthode du clicker training est la seule méthode autorisée au Club Cynophile Clicker Training du Marsan sa philosophie et ses objectifs doivent être respectés.

#### **2) Obligations concernant le règlement :**

Connaître les règlements et s'y conformer est l'une des tâches fondamentales de chaque club, de chaque éducateur, et de chaque Adhérent.

Les clubs doivent assurer de façon permanente auprès de tous leurs membres, surtout auprès des jeunes, la connaissance et l'application des règlements dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique,

Le pratiquant se doit, dans le cadre de sa formation et de sa préparation, d'apprendre et de comprendre les règles.

#### **3) Comportements répréhensibles :**

- Tous manquements individuels ou collectifs aux règlements et tous contournements de l'esprit de la discipline.

- Contestation des décisions, ce qui n'interdit pas de déposer une réclamation dans les formes et le respect des règlements.

- Dénigrement des disciplines.

- Insulte envers les autres pratiquants, les dirigeants, les éducateurs, les juges, organisateurs ou officiels.

- Toute contestation qui ne s'exprime pas dans le cadre d'une procédure courtoise : protestation ostentatoire, allusions pernicieuses, fausses allégations...

- Tout manquement au devoir de réserve dans les déclarations publiques,

- Toute agression, verbale ou physique, à l'encontre des dirigeants, des éducateurs, des juges ou d'un officiel.

- Toute attitude incorrecte ou refus de courtoisie.

- Tout mauvais comportement, toute discrimination, toute manœuvre de quelque sorte que se soit pouvant être considérée comme frauduleuse, toute attitude visant au non-respect des valeurs et principes, établis notamment par la présente charte, toute forme de dopage ou incitation au dopage.

- tous mauvais traitements ou utilisation de méthodes coercitives sur son compagnon.

#### **4) Bannir la violence et la tricherie**

Violence et tricherie contredisent les buts de l'éducation, sont une négation de la culture et s'opposent au développement de la vie sociale. Tous les acteurs pratiquant les disciplines au sein du Club Cynophile clicker Training du Marsan doivent considérer comme une obligation le refus de toute forme de violence et de tricherie.

### **PRATIQUE DE CES DISCIPLINES :**

Toute personne désirant pratiquer doit être titulaire d'une licence délivrée par la Société Centrale Canine via la commission Nationale d'Education et d'Activité Cynophile.

### **ATTRIBUTION DE LA LICENCE :**

Les conditions d'attribution de cette licence, réservée aux membres d'une association affiliée sont subordonnées à l'engagement du licencié à respecter les règlements généraux de la Cynophilie Française et la présente charte de déontologie.

## **LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE DES DISCIPLINES PRATIQUES AU SEIN DU CLUB**

La commission est chargée de l'application de la présente charte de déontologie et des règlements régissant les disciplines.

Elle instruit les plaintes, prend les mesures conservatoires et propose, le cas échéant, la comparution des intéressés devant les instances disciplinaires concernées.

### **1. COMPOSITION :**

La Commission est composée des membres du Comité de l'Association.

### **2. REUNIONS DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE DES DISCIPLINES PRATIQUES AU SEIN DU CLUB**

La Commission se réunit sur convocation de son Président. Elle ne peut valablement délibérer que si au moins trois de ses membres sont présents. Le vote par procuration n'est pas admis.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

### **3. SAISINE DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE DES DISCIPLINES PRATIQUES AU SEIN DU CLUB**

- La Commission « s'autosaisit » de tout fait dont elle a connaissance et de nature à attenter à l'éthique ou à la réputation de ou des disciplines dont elle a la responsabilité.
- Elle peut être saisie suite à des infractions survenues lors de compétitions.
- Elle peut également être saisie ou convoquée par le Président de l'Association Canine Régionale.

### **4. MESURES CONSERVATOIRES,**

En cas de faute grave dûment constatée, les juges, à l'issue du concours où s'est déroulé l'événement peuvent retirer à titre conservatoire la licence d'un ou plusieurs participants et la transmettre sans délais au secrétaire de la CNEAC avec un rapport circonstancié sur les événements constatés et ayant motivé la saisie de la licence (ou des licences).

La commission sera saisie rapidement afin d'instruire le dossier dans les meilleurs délais et le transmettre le cas échéant à l'autorité compétente pour statuer

Aucune sanction ne pourra être prononcée sans que l'intéressé soit entendu sur les faits qui lui sont reprochés.

### **Déclaration d'Acceptation**

L'adhésion au Club Cynophile Clicker-Training du Marsan ne sera effective qu'après s'être acquitté des mesures statutaires, puis avoir accepté et signé la présente charte en deux exemplaires, en apposant ses Noms Prénoms ainsi que la mention « Lu et Approuvée » (manuscrit), conformément à l'article 7 du statut de l'Association.

Fait à Saint Pierre du Mont le 11 Mars 2006

Le Président du Club Cynophile Clicker-Training du Marsan

L'adhérent

